

LA TRIBUNE

de l'immigration

PRIX : 4 F

**NON AU RACISME
TRAVAILLEURS FRANÇAIS IMMIGRÉS
DIGNES. LIBRES. ÉGAUX EN DROITS
AVEC UNE CGT FORTE**

Une 6^e Conférence dans l'action...

Les travailleurs immigrés dans la CGT, ça donne une sacrée 6^e Conférence nationale !

Des délégués, hommes et femmes (trop peu nombreuses encore) offensifs, voyant clair.

La vie est dure ? Le combat difficile ? Le racisme fait mal ? Mais ils savent de quel côté de la barrière ils sont et se battent en conséquence.

De toutes communautés et avec leurs camarades français, ils ont réaffirmé leur volonté de lutter pour se défendre et améliorer la vie de tous les jours ; ils combattent les discriminations, et lèvent le piège de la division en situant bien les responsabilités du patronat et du gouvernement dans la dégradation généralisée de la situation sociale et de l'emploi.

Dans le même temps, ils ont vibré à la grande lutte victorieuse des lycéens et étudiants. Ils savaient, là encore, combien était juste la participation de leurs enfants, jeunes immigrés, pour l'égalité des chances et leur avenir.

Deux grands combats convergents, toutes générations confondues.

Au bout, le gouvernement obligé de reculer y compris sur le code de la nationalité. Mais il faut plus ; il doit abandonner ses projets et abroger les lois anti-immigrés.

Oui, décidément rien ne vaut la lutte, tous ensemble pour la défense de nos intérêts propres de salarié, en toute indépendance syndicale. La CGT s'y emploie.

Aussi, quand patronat et gouvernement veulent saccager la sécurité sociale, tant utile à toutes les familles modestes, il n'y a rien de plus urgent que de se dresser unis, Français et Immigrés, pour la défendre. C'est ce que nous ferons le 25 janvier 1987.

Alphonse VÉRONÈSE, secrétaire de la CGT.



une
préparation
active...

6^e CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES PROBLÈMES DE L'IMMIGRATION

un
prolongement
offensif...

DANS le cadre de la préparation de la 6^e conférence, une rencontre avait été organisée avec des travailleurs, des militants de la C.G.T., de la branche textile - habillement - cuir. Jean-Marie Koutchinski, responsable de la fédération C.G.T. y participait, ainsi que Jacques Bourdon, pour la « Tribune de l'Immigration », Elissaoui Mohamed et Hakimi de l'entreprise Cellatex de Grenoble - Abdelkrim Benghezala et Antoine Kidri de l'entreprise Spontex à Beauvais - Abdelkader Chigri de l'entreprise Peaudouce et Tahir Guner de l'habillement Paris.

Au cours de cette rencontre, divers sujets furent abordés : le racisme, le retour, la place des immigrés dans la C.G.T.

- Dans l'entreprise, Français et immigrés sont confrontés aux mêmes problèmes, à l'extérieur le travailleur immigré subit des vexations, le racisme.

- Mais à l'intérieur des boîtes, ça existe aussi malheureusement. La politique patronale, les licenciements, la convention O.N.I., c'est comme les F.N.E. ça supprime des emplois. Mais pour les immigrés, ce n'est pas intéressant. Pourtant, beaucoup de travailleurs français se laissent prendre et disent : « Mohamed, pourquoi tu ne retournerais pas dans ton pays, maintenant qu'il n'y a plus de boulot ? »

- Le retour, les conventions O.N.I., les signer, c'est tomber dans le piège « le chômage ce sont les immigrés ». Au lieu de combattre la politique industrielle de casse, on négocierait ce genre de problème... Les travailleurs immigrés n'ont pas l'impression qu'ils ont des revendications spécifiques, certains ne comprennent pas pourquoi la C.G.T. ne négocie pas le retour par exemple, car dans l'entreprise la C.F.D.T. critique la C.G.T. de ne pas signer et le patron essaie de les convaincre de prendre la convention O.N.I.

C'est cela qu'on appelle le retour volontaire. Cela nécessite d'informer les travailleurs immigrés, on ne le fait pas toujours suffisamment.

- Place des immigrés dans la C.G.T. « La Tribune », elle ne sort pas assez régulièrement, et quand elle arrive à l'entreprise, elle reste parfois de côté sans être proposée aux travailleurs.

- Il faut donner des responsabilités aux travailleurs immigrés dans le syndicat. Structurer des commissions immigrées. Leur donner leur place dans chaque profession. Ce sont eux qui connaissent ce qui se passe dans leur profession.

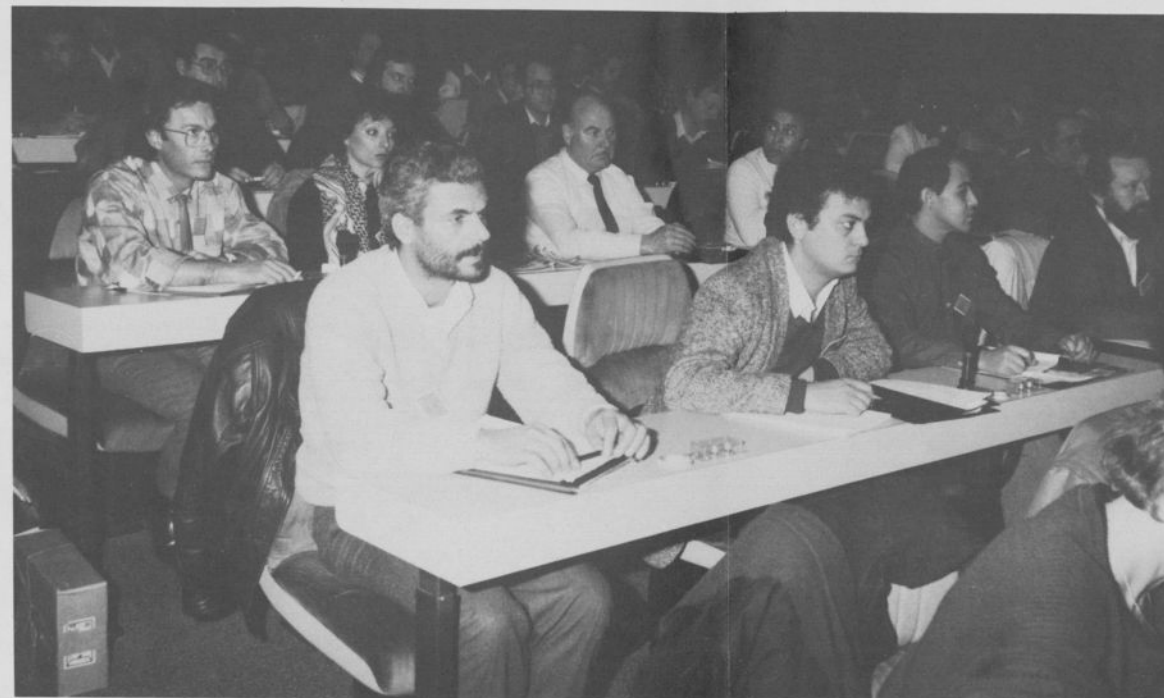
- Il faut informer tous les travailleurs français ou immigrés de ces problèmes spécifiques. Les immigrés entre eux, ça ne suffit pas.

- Il faut des commissions qui prennent bien en compte tous les problèmes.

- La « Tribune », on demande beaucoup parce que c'est le seul journal syndical qui paraît sur l'immigration. Il faudrait des informations juridiques. Donner des informations sur le « retour ». Faire parler les travailleurs immigrés sur les sujets actuels, le retour, la scolarisation des enfants, rendre compte de ce qu'ils pensent.

- La « Tribune », ça doit être un outil pour le syndicat, pour les militants, français ou immigrés.

Le débat ce jour-là aurait pu se poursuivre encore des heures. Nous n'avons rendu compte que des principaux sujets abordés. Mais la discussion s'est poursuivie, bien sûr, quelques semaines plus tard. Les camarades présents ce jour-là l'étaient à la 6^e conférence nationale. Mais ceci c'est un autre sujet, nous y reviendrons plus longuement dans un autre numéro.



MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

HÔTEL MATIGNON
75700 PARIS

Cette pétition s'inscrit dans le cadre de l'appel adopté par la conférence. Elle sera éditée en carte et en liste de pétition. Elle sera adressée au Premier ministre.

AVEC LA C.G.T., j'exige :

- le retrait du projet de réforme du code de nationalité
- l'abrogation de la loi du 9 septembre 1986
- la fermeture des camps de rétention
- l'arrêt des expulsions arbitraires.

NOM Prénom

ADRESSE

.....

Signature :

Une conférence ouverte sur l'avenir

Portrait d'un militant

CHIGRI Abdelkader
Marocain, 35 ans en France depuis 1972
Marié, deux enfants travaille à l'entreprise Peaudouce, du groupe Boussac, depuis 1972, qui emploie 1.027 salariés, dont environ 110 travailleurs immigrés, en majorité marocains, algériens, qui tous travaillent de nuit.

Secrétaire du C.E.,
membre du C.C.E. et de la commission de contrôle financière fédérale T.H.C.

Responsable du secteur textile à Halluin dans le Nord.

QUATRE cents participants, français et immigrés, venus de toute la France ont participé à un débat riche, animé, dynamique, offensif.

Travailleurs immigrés qui refusent d'être présentés comme les responsables de la crise et du chômage et qui luttent dans les entreprises pour de meilleurs salaires et pour la création d'emplois, contre le racisme et les discriminations, et qui se retrouvent au coude à coude dans la C.G.T., pour agir.

Militants de la C.G.T. ayant des responsabilités dans l'entreprise, à l'Union locale, départementale et dans les fédérations.

Deux jours trop courts, 83 interventions de délégués, tant dans la discussion générale que dans les réunions des trois carrefours : entreprise, insertion, réinsertion.

Un appel a été adopté à l'unanimité par la conférence.

C'est Joël Biard, secrétaire général de l'Union départementale de la Seine Saint-Denis qui présidait la première séance d'ouverture.

Alphonse Véronèse, secrétaire de la C.G.T. présentait le rapport d'introduction.

Joannès Galland, Gérard Alezard, André Deluchat, secrétaires de la C.G.T. ont participé aux travaux.

C'est Bernard Lacombe, secrétaire de la C.G.T., au nom du Bureau confédéral qui a clôturé les travaux de la 6^e conférence Nationale.

PHYSIONOMIE DE LA CONFÉRENCE

400 ont participé aux travaux.

377 délégués étaient mandatés par leurs entreprises, union locale, union départementale ou fédération.

23 nationalités étaient représentées : Algérien, Espagnol, Italien, Marocain, Portugais, Tunisien, Turc, Yougoslave, Iranien, Argentin, Américain, Paraguayen, Skri-Landais, Ivoirien, Sénégalais, Malien, Zaïrois, Béninois, Guinéen, Congolais, Camerounais, Mauritanien. Les Français formaient 1/3 de la conférence.

ATTENTION !

Prochainement,
UN NUMÉRO
SPÉCIAL
de la TRIBUNE
de l'Immigration
rendra compte
des travaux
de la



Le 25 janvier 1987 :

LES travailleurs immigrés sont directement engagés dans la bataille revendicative de la C.G.T. pour l'emploi, le Pouvoir d'achat et la protection sociale. Cette action revendicative prend en compte les aspirations présentes et d'avenir des travailleurs immigrés et de leur famille, qu'il s'agisse des jeunes ou des anciens, dans la diversité des revendications nées des nationalités.

Le 25 janvier 1987 : sous des formes nouvelles, les travailleurs seront encore dans l'action pour amplifier, à l'appel de la C.G.T., la contre-offensive engagée depuis plusieurs mois. Les salariés français et immigrés de toutes les corporations, les chômeurs et les retraités diront au patronat et au pouvoir qu'ils refusent de supporter les frais de la crise dont ils n'en sont en rien responsables.

Les immigrés sont doublement concernés par la politique rétrograde de casse industrielle, de réduction d'emploi, de perte du pouvoir d'achat et de dégradation de la couverture sociale. Jamais les profits des grandes sociétés n'ont été aussi élevés et chaque jour c'est la misère pour un plus grand nombre de salariés et de famille.

Les solutions de la droite et du patronat n'offrent aucun avenir pour les travailleurs, petits boulots, petits salaires, concurrence entre les travailleurs, chômage et sous-développement économique, intellectuel, culturel, racisme, xénophobie, poursuite de la course aux armements s'opposent aux grandes aspirations, généreuses et enthousiastes de la jeunesse et du monde du travail.

Les travailleurs français ont les mêmes revendications générales que les travailleurs immigrés, il est clair qu'ils ne pourront les faire triompher qu'en défendant

DES DISCRIMINATIONS A FAIRE SAUTER !

aussi celles spécifiques aux travailleurs immigrés, dont les libertés, les droits et la dignité sont bafoués par le pouvoir et le patronat.

La C.G.T. a la confiance des travailleurs immigrés. Ils savent et ont pu apprécier comment elle les défend, sans aucune compromission, ni réserve. La C.G.T. est à l'image de ce qu'en font les travailleurs eux-mêmes. Les immigrés, comme les autres travailleurs comprennent le langage de la C.G.T., direct, clair, et qui ne va pas dans le sens de la facilité. Aucun travailleur ne peut faire le reproche à la C.G.T. de l'avoir trompé, d'avoir signé des accords contre nature avec le patronat pour accélérer le licenciement des travailleurs, dont les immigrés sont les nombreuses victimes (comme l'accord entre le CNPF, la CFDT, la CFTC, et FO du 20 octobre 1986, qui s'inscrit en droite ligne de celui à l'UNEDIC, avec les mêmes, prévoyant la réduction des droits à l'assurance chômage des immigrés «volontaires» au retour.

Le 25 janvier 1987, marquera une nouvelle étape pour la défense de l'emploi, celui du droit au travail, contre la déréglementation et la précarité. Le nombre des chômeurs augmente et le pourcentage des immigrés au chômage s'accroît. Un immigré au chômage ne créera pas pour autant un emploi pour un français.

Le 25 janvier 1987, sera aussi un grand moment pour la défense du pouvoir d'achat. Salaires bloqués, alors qu'ils sont déjà bas, tandis que les prix augmentent, les loyers s'envolent. La misère s'installe dans de nombreux foyers, les parents perdent l'emploi, les jeunes n'ont jamais travaillé. Combien de familles immigrées connaissent cette cruelle et indigne situation qui leur est faite.

Le 25 janvier 1987 constituera une date pour la défense de la protection sociale. Tous les salariés veulent non seulement préserver la Sécurité sociale qui est une de leurs plus grandes conquêtes ; mais ils entendent encore l'améliorer. Ils ne veulent pas plus d'une Sécurité sociale pour les riches qui peuvent tout se payer, et une autre pour les pauvres. Ils ne veulent plus d'une Sécurité sociale à deux vitesses, une pour les français, sans cesse en régression et une autre pour les immigrés toujours faite de discriminations. La C.G.T. depuis fort longtemps dit et agit pour qu'à cotisations égales, les immigrés aient les mêmes droits, c'est une question d'élémentaire justice.

L'étendue des violations de droits en matière de Sécurité sociale des immigrés est immense, insoutenable, et cela depuis plus de 60 ans.

La femme algérienne en France doit avoir droit à l'allocation aux mères de famille. La jeune marocaine ne doit pouvoir être exclue de l'allocation adulte handicapé. Le chômeur tunisien doit percevoir les allocations familiales pour les enfants au pays, ou toutes les bourses d'études pour ses enfants en France.

Les travailleurs du Sud-Est asiatique doivent conserver les rentes accidents du travail de retour chez eux, tous les africains le droit à la pension vieillesse s'ils veulent rentrer. Les frontaliers espagnols doivent obtenir une retraite complémentaire sans abattement et toutes familles immigrées demeurées au pays les allocations familiales françaises. Les Italiens, les Grecs à l'allocation supplémentaire du FNS selon le choix de leur résidence à la retraite.

Aucun immigré ne doit perdre un seul droit ou une partie des droits acquis par le travail et les cotisations obligatoires qu'il reste en France ou retourne volontairement chez lui.

C'est ensemble, fraternellement unis dans une même action revendicative le 25 janvier 1987, que nous dirons non à l'insécurité sociale.

Sommaire

ÉDITO - Une 6^e Conférence dans l'action Page 1
6^e Conférence Nationale, sur les problèmes de l'immigration.

Une préparation active...

Un prolongement offensif

Pages 2-3

25 janvier, pour la défense de la Sécurité sociale « des discriminations à faire sauter »
Plus jamais ça

• Kemal, Malik, Abdel...

Page 4

« Tribune n° 132 - Novembre-Décembre 1986 - Imp. Lensoise, 62300 Lens - N° C.P. 1975 D 73 - Directeur de Publication : J. BELLANGER - Rédaction, administration : 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL Cédex - Tél. 48.51.80.00.



Travail exécuté par des ouvriers syndiqués à la FILPAC-C.G.T.

Plus jamais ça !

KEMAL OZGUL - Ouvrier turc, employé du bâtiment à l'entreprise PIRAULT, fut assassiné pour avoir osé occuper son entreprise et défendre, avec ses camarades, ses simples droits. Aujourd'hui, le meurtrier est libre. Le procès des assassins de Kémal aura lieu fin janvier 1987. Les auteurs du crime doivent être punis, même s'il s'agit d'un patron.

Kémal assassiné, « Non, plus jamais ça ».

MALIK OUSSEKINE - 22 ans, étudiant en première année d'école supérieure de professions immobilières, est sauvagement assassiné dans la nuit du 6 décembre, 20, rue Monsieur le Prince.

Il était de ceux qui combattaient sans violence la loi Devaquet et s'inquiétaient de l'avenir des jeunes.

Ils sont venus par milliers, à Paris, de Denfert à Nation, et dans de nombreuses villes de province, manifester après la mort de Malik « Non, plus jamais ça ».

ABDEL BENYAYA - Il habitait les « 4.000 » à La Courneuve. « C'était peut-être le plus pacifique d'entre nous », disaient-ils.

Il séparait deux hommes qui s'affrontaient, devant le café « Tout est bien de Pantin », quand un inspecteur de police l'abat de plusieurs balles en pleine poitrine.

Avec les jeunes et la famille, la CGT demande que justice soit faite et que soient créées les conditions pour « vivre et travailler sans haine ».

Abdel, « Non, plus jamais ça ».

Bulletin d'abonnement individuel à « La Tribune »

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».
Ci-joint le règlement de 20 F correspondant à l'abonnement.

Retourner ce bulletin à M.O.I.-INFORMATION C.G.T.
263, rue de Paris 93516 MONTREUIL Cédex